



Année scolaire 26-27

Informations aux élèves de M3

En complément des [informations transmises le jour de la rentrée scolaire.](#)

*Présentation déposée sur le site Internet du CECG Madame de Staël.
Élèves et familles informés par courriel. Septembre 2026*

Sommaire

- Responsables de groupes (RG) et Répondants-Direction (RD)
- Les enjeux de la 3^e année
- Collaboration avec les familles
- Accession à la majorité
- Absentéisme
- Évaluation
- Normes de promotion M3 → M4
- Examens de Maturité
- Conditions d'obtention de la Maturité
- Options complémentaires (OC) 26-27
- Travail de Maturité (TM)

Sommaire

- Projets extrascolaires individuels
- Semaine décloisonnée d'informatique
- Voyages OS de maturité
- Que faire après le collège ?
- Réseau MPSO du CECG Madame de Staël
- Espaces d'échanges
- Ateliers «Less stress»
- Communication

Responsables de groupes (RG) et Répondants-Direction (RD)

Groupe	RG	Courriel	RD
M301	M. Laurent MARSANO	laurent.marsano@edu.ge.ch	YB
M302	Mme Vladislava NAZAROVA	vladislava.vn.nazarova@edu.ge.ch	YB
M303	Mme Esther NAGY	esther.nagy@edu.ge.ch	YB
M304	M. Claudio PIRELLI	claudio.pirelli@edu.ge.ch	YB
M305	M. Santiago ROYUELA	santiago.royuela@edu.ge.ch	YB
M306	M. David TORRE	david.torre@edu.ge.ch	YB
M307	M. Patrick RINALDI	patrick.rinaldi@edu.ge.ch	YB
M308	M. Nicolas METRAL	nicolas.metral@edu.ge.ch	GE
M309	M. Julien FAURAX	julien.faurax@edu.ge.ch	GE
M310	Mme Céline VEYRON	celine.veyron@edu.ge.ch	ALM
M311	Mme Alicia HOSTEIN	alicia.hostein@edu.ge.ch	ALM
M312sae	Mme Stéphane HERMENIER	stephane.hermenier@edu.ge.ch	GE
M313sae	M. Linda HINNI	inda.hinni@edu.ge.ch	GE
M314sae	Mme Eva-Maria SCHWAB	eva-maria.schwab@edu.ge.ch	ALM

YB	M. Yann BONVIN • Doyen • ☎ 022.388.48.94 • ✉ yann.bonvin@edu.ge.ch • 🏢 BÂT 012
GE	M. Guillaume ENGELI • Doyen • ☎ 022.388.48.96 • ✉ guillaume.engeli@edu.ge.ch • 🏢 PAV 20
ALM	M. Alexandre MARIN • Maître adjoint • ☎ 022.388.48.53 • ✉ alexandre.marin@edu.ge.ch • 🏢 BÂT 015

Les enjeux de la M3

- Année charnière, investissement important attendu de la part des élèves;
- Travail de Maturité (TM);
- Rappels réglementaires: [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B \(REST\)](#)

Art. 30 Promotion par dérogation

¹ La direction d'un établissement, sur proposition de la conférence des maîtres de la classe ou du groupe ou, dans des cas exceptionnels, de sa propre initiative, peut accorder la promotion à des élèves qui ne remplissent pas complètement les conditions de promotion et qui semblent présenter les aptitudes nécessaires pour suivre l'enseignement de l'année suivante avec succès.

Voies de formation générale

² **Un élève ne peut pas bénéficier de cette mesure plus d'une fois par filière.**

³ **Un élève ne peut bénéficier d'une dérogation à l'issue d'une année répétée.**

- Le redoublement n'est pas automatique, en cas de non promotion à l'issue du S1, une réflexion doit être menée pour élaborer un projet de formation alternatif.

Collaboration avec les familles

- [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B \(REST\)](#)

Art. 16 Parents

¹ Les parents, les directions et les enseignants collaborent à l'éducation et à l'instruction des élèves : les parents s'efforcent d'aider l'école dans sa tâche d'instruction et l'école complète l'action éducative des parents.

² Les parents et les établissements doivent entretenir des relations suivies. Ce contact est assuré notamment :

- a) par des **entretiens individuels, demandés par l'école ou les parents**, avec les maîtres de classe et les autres maîtres, les conseillers d'orientation, les conseillers sociaux, les doyens et les directeurs;
- b) par des **réunions de parents par classe**;
- c) par des **réunions de parents dans le cadre d'une école** ou d'une section;
- d) par une **information écrite aux parents**.

³ Les parents doivent en particulier recevoir des informations régulières relatives aux résultats scolaires, au comportement et à l'assiduité des élèves. **L'établissement informe les parents, dans des délais les plus brefs possibles, de toute situation laissant présager que l'élève se trouve en difficulté, notamment en cas d'absentéisme, de résultats scolaires insuffisants ou de non-promotion.**

⁴ Le département, par l'intermédiaire des directions d'établissement et des maîtres, encourage la création d'associations de parents et favorise leur activité, notamment en leur prêtant son appui technique et en mettant à leur disposition des locaux scolaires.

⁵ En outre, lorsqu'elles sont constituées, les associations de parents sont informées et peuvent être consultées par les directions des établissements au sujet de problèmes concernant l'enseignement et la vie de l'école. De leur côté, elles peuvent exprimer leur avis et demander des informations générales.

Accession à la majorité

- [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B \(REST\)](#)

Art. 17 Elèves majeurs

- ¹ Sont considérés comme majeurs tous les élèves qui ont **18 ans révolus**.
- ² Les élèves majeurs **assument seuls tous les droits et obligations**.
- ³ Au passage à la majorité, **les renseignements relatifs à la situation scolaire des élèves sont toujours transmis aux parents, sauf stipulation écrite des élèves concernés**.

Les élèves qui souhaitent interrompre la communication de l'établissement avec leur famille sont invités à s'adresser à leur RD.

Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST)

Art. 42 Absences

- 1 La participation aux cours est obligatoire.** Les directions d'établissements et les maîtres, par délégation, assurent le contrôle de la fréquentation scolaire.
- 2 Toute absence doit être immédiatement annoncée à l'établissement et faire l'objet, dès le retour à l'école, d'une demande d'excuse écrite par le parent de l'élève mineur, par l'élève majeur ou par l'employeur dans la voie duale.**
- 3 Il appartient au responsable de groupe ou au maître de classe d'apprécier le motif invoqué pour excuser l'absence.**
- 4 Pour toute absence prévisible, l'autorisation doit être demandée suffisamment à l'avance** à la direction de l'école, qui décide si le congé est accordé conformément à la [directive « congés spéciaux »](#) publiée par le département.
- 5 Sont notamment considérés comme des motifs valables :**
 - a) la maladie ou l'accident de l'élève;
 - b) une obligation familiale (décès, mariage, maladie ou accident d'un membre de la famille);
 - c) une convocation officielle;
 - d) un stage professionnel.
- 6 En principe, un certificat médical est exigé :**
 - a) lorsqu'une absence pour raison de maladie dure plus de 3 jours en formation généraliste et plein temps et 1 semaine en formation duale;
 - b) lors d'une absence à un examen;
 - c) à partir de la troisième absence à une évaluation annoncée.
- 7 L'élève est tenu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour récupérer le retard scolaire lié à une absence.**

Évaluation

- Une moyenne semestrielle de chaque discipline doit comprendre au moins deux évaluations significatives;
- Un [planning des épreuves intermédiaires](#) (EI) est à disposition des élèves sur le site de l'établissement, il doit leur permettre de planifier leurs apprentissages;
- Deux sessions d'épreuves regroupées (ER) de deux semaines environ (décembre et juin).
- Le poids des ER est important (en général 50% ou 66%), voir [tableau des pondérations](#) sur le site.

Normes de promotion M3 → M4

- [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B \(REST\)](#)

Art. 28 Conditions de promotion de la 2^e à la 3^e année et de la 3^e à la 4^e année

¹ Est promu l'élève qui obtient la **note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.**

² Est promu par tolérance l'élève dont les résultats satisfont aux conditions suivantes :

- a) la **moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0;**
- b) en **option spécifique**, la note est **égale ou supérieure à 4,0;**
- c) la **somme des écarts à 4,0** des notes insuffisantes (au **maximum 3 notes**) ne **dépasse pas 1,0;**
- d) un **total minimal de 16,0** est obtenu pour les disciplines suivantes : **français, moyenne entre langue 2 et langue 3, mathématiques et option spécifique.**

Suivi de l'élève: non-promotion au S1

- Fin janvier – Début février : entretiens individualisés animés par le / la RG, en présence de l'élève, du RD et d'un / d'une membre du Réseau MPSO, sur la base des commentaires du personnel enseignant de l'élève.

Art. 42 Notes de maturité

¹ Les 14 notes de maturité entrant en considération pour l'obtention du titre sont les suivantes :

- a) le français → 1 examen écrit + 1 examen oral
- b) une deuxième langue nationale → 1 examen écrit + 1 examen oral
- c) une troisième langue nationale → 1 examen écrit + 1 examen oral
- d) les mathématiques → 1 examen écrit + 1 examen oral
- e) **la physique → note anticipée de M3 DF ou OS**
- f) **la chimie → note anticipée de M2 DF ou OS** (exception séjour en M2 et retour en M3 : CH si OS BC = note de M3)
- g) **la biologie → note anticipée de M3 DF ou OS**
- h) l'histoire
- i) **la géographie → note anticipée de M3 pour les élèves SAE (classes spécifiques)**
- j) la philosophie
- k) **les arts visuels ou la musique → note anticipée de M2 DF ou OS** (exception séjour en M2 et retour en M3 : AV si OS AV = note de M3)
- l) l'option spécifique → 1 examen écrit + 1 examen oral
- m) l'option complémentaire
- n) le travail de maturité

Conditions d'obtention de la Maturité

Règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève (RGymCG)

Art. 52 Critères de réussite

¹ Le certificat est obtenu si pour l'ensemble des 14 notes de maturité :

a) le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4,0 n'est pas supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport à cette même note;

b) **4 notes au plus sont inférieures à 4,0;**

c) un **total minimal de 16,0** est obtenu pour les disciplines suivantes : **français, moyenne entre langue 2 et langue 3, mathématiques et option spécifique.**

² Le certificat de maturité gymnasiale est délivré avec mention si la moyenne générale est égale ou supérieure à 5,0.

³ Le candidat auquel le certificat a été refusé en application du présent règlement a le droit de se présenter une seconde fois à condition qu'il refasse l'année terminale avec toutes ses exigences.

Options complémentaires (OC) 26-27

Image – magie, le monde fascinant des arts visuels	Arts visuels	BC, ED, ES, PM
Nucléaire, pigments et criminalité : une exploration chimique	Chimie	AV, ED, ES, PM
Quels défis pour le droit dans la société actuelle ?	Droit 1	AV, BC, ES, PM
Bien-être et santé : comment agir ?	Ed. physique 1 *	BC, ED, ES, PM
Corps et esprit en mouvement	Ed. physique 2	BC, ED, ES, PM ; ne peut être choisie par les élèves SAE
Devenir un citoyen responsable	Géographie 1	AV, BC, ED, ES, PM
L'océan, entre peurs et émerveillements	Géographie 2 *	AV, BC, ED, ES, PM
Images : décoder le monde	Histoire 1 *	AV, BC, ED, ES, PM
De la classe à la scène, du micro au studio	Musique	BC, ED, ES, PM
Médecine et criminalistique	Philosophie *	AV, BC, ED, ES, PM
Escape game	Physique 2 *	AV, BC, ED, ES

Travail de Maturité (TM)

[Règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève \(RGymCG\)](#)

Art. 37 Travail de maturité

¹ Dans le courant des 2 années terminales, chaque élève doit effectuer, **seul ou en équipe**, un **travail autonome d'une certaine importance**. Ce travail fait l'objet d'un **texte ou d'un commentaire rédigé** et d'une **présentation orale**.

² Dans le cas d'un travail d'équipe, la note de chaque élève rend compte de son apport personnel.

³ Le **titre** et la **note** du travail figurent **sur le certificat de maturité**.

Art. 38 Évaluation

¹ Le travail de maturité est noté. La note vaut comme note acquise au 1^{er} semestre de la 4^e année et entre en considération pour l'obtention du certificat de maturité gymnasiale.

² Un travail de maturité rendu hors délai est pénalisé. Il sera considéré comme non exécuté au-delà de 24 heures de retard.

Travail de Maturité (TM) → 3 orientations



Travail de recherche



Réalisation artistique ou technique : œuvre littéraire, fiction cinématographique, pièce de théâtre, sculpture, partition musicale, peinture, app, objet, outil, etc.



Activité extrascolaire

Cf. <https://edu.ge.ch/secondaire2/college-et-ecole-de-culture-generale-madame-de-stael-cecg/espace-eleves>
→ Travail de maturité

Étapes du TM

Phase 1	<p>Séance d'information le lundi 21.09.26</p> <p>Choix du sujet et pose de la problématique jusqu'en novembre, avec l'aide du groupe pilote.</p>
Phase 2	<p>Réalisation du TM, suivi individuel par un maître accompagnant / une maîtresse accompagnante (MA). <i>Le / la MA encadre l'élève et suit l'évolution du TM, puis procède, avec un juré ou une jurée, à son évaluation.</i></p> <p>janvier 2027 – novembre 2027</p>
Phase 3	<p>Évaluation</p> <p><i>L'évaluation est composée du suivi, du rapport écrit (50%) et de la soutenance orale (50%).</i></p> <p>novembre 2027 - janvier 2028</p>

Projets extrascolaires individuels

- Retour des **séjours en M2** et des **séjours linguistiques courts** (rentrée - vacances d'octobre): importance de rattraper les contenus
- **Projet extramuros** pour les élèves qui font preuve de régularité et qui répondent aux exigences de leurs études avec une aisance particulière:
<https://edu.ge.ch/secondaire2/stael/vie-de-lecole>
→ Séjour, échanges, extramuros

Vacances de Pâques – fin d'année scolaire

Développement personnel, projet autonome, sous la responsabilité des familles

Rapport: d'un compte-rendu à des réflexions approfondies

Séance d'information pour les élèves de M2 et de M3 :

le lundi 2 novembre 2026 à 17h00 à l'aula ;

Séance d'information pour les candidats remplissant les conditions : le lundi 1^{er} février 2027 à 17h00 à l'aula

Semaine décloisonnée d'informatique

- **Du 19 au 23 avril 2027**
- Projet interdisciplinaire : Informatique et une autre discipline
- Constituera la note d'Informatique sur le bulletin des 3^e
- Les élèves seront amenés à fournir du travail le mercredi après-midi, sans présence obligatoire à l'école
- Les absences durant cette semaine devront être excusées à l'aide d'un justificatif officiel
- Si absences > 8h, la semaine devra être entièrement rattrapée en juin
- Élèves SAE ne sont pas concernés (semaine normale)



- Le voyage a normalement lieu la 3^e semaine de septembre, en M4;
- Possibilité de voyage à l'étranger;
- Organisation en cours de M3.

Que faire après le collège ?

Le dossier IEP (informations sur les études et les professions) géré par [Madame Isabelle BROCH, Doyenne](#) (bureau PAV 18 – 022.388.48.69) aide les élèves dès la M3 dans le choix de leurs futures études après la maturité. Trois occasions se présentent déjà en M3:

- Vendredi **30 octobre 2026, 13h00** : demi-journée de présentation EPFL/EPFZ (au Collège Calvin / en présence d'étudiantes et d'étudiants des EPF) sur inscription (toutes les informations sont à venir dans la Classroom IEP)

***Attention** : cette demi-journée d'information offerte à Genève remplace la visite à l'EPFL à Lausanne pour tous les élèves de 3^e année du canton de Genève. La visite + un stage à l'EPFL à Lausanne est possible pour toutes et tous seulement en 4^e année.*

- **Mercredi 3 février 2027, H5 à l'Aula** : séance d'information **obligatoire** concernant l'aide à l'orientation (Universités, EPFL/EPFZ, HES). Des ateliers d'aide, animés par une psychologue- conseillère en orientation, seront proposés.
- **Mercredi 4 mars 2027** : journée d'information à l'Université de Genève (M3 cours suspendus). Possibilité d'écouter des conférences et de visiter des stands pour chaque Faculté proposée par l'Université de Genève

Réseau MPSO du CECG Madame de Staël

SANTÉ

Sophie PATRY
Infirmière
024A



PSYCHO-SOCIAL

Nathalie WAELTI-BAUME
Psychologue
027



Joëlle MAILLARD ROLLOT
Assistante sociale
PR01



Gaëtan FOGLIA
Éducateur
028



Deborah ZANONE
Assistante sociale
PR01



ORIENTATION-INSERTION

Véronique PIZZIRUSSO
Psychologue conseillère en
orientation
PR02



Sébastien FELICIANGELI
Conseiller en formation
PR08

**ÉQUIPE
MPSO
CECG MADAME
DE STAËL**

Réseau MPSO du CECG Madame de Staël

ASSISTANTES SOCIALES

Joëlle Maillard Rollot et Déborah Zanone offrent aux élèves et aux familles un lieu d'accueil, un espace de parole où l'on peut partager en toute confiance et confidentialité les difficultés et les préoccupations autour de soucis personnels, familiaux ou scolaires. Elles aident à la recherche d'informations sociales, juridiques ou administratives et abordent également les problématiques financières liées à la scolarité.

Bureau PR01

Tél +41 22 388 49 36
joelle.maillard-rollot@etat.ge.ch

Tél +41 22 388 84 02
deborah.zanone@etat.ge.ch

INFIRMIERE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

Sophie Patry accompagne les élèves et leur famille pour toute question relative à la santé globale, à la prévention et au bien-être.

Elle évalue les besoins, soutient et oriente vers les services spécialisés si nécessaire.

Elle propose aux élèves des entretiens de santé confidentiels et les accueille pour des soins, de l'information, un échange ou des préoccupations de santé physique et/ou psychique.

Elle collabore avec le médecin répondant du SSEJ et/ou le réseau interne et externe si nécessaire.

En l'absence de l'infirmière, les premiers soins sont prodigués par le secrétariat de l'école.

Bureau 024A
Tél +41 22 388 49 08
sophie.patry@etat.ge.ch

PSYCHOLOGUE CONSEILLERE D'ORIENTATION

Véronique Pizzirusso, déléguée par l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue), accompagne les élèves et leur famille dans la construction d'un projet scolaire et/ou professionnel lors d'entretiens individuels, confidentiels et gratuits. Informations, réflexion personnelle et soutien psychologique peuvent être proposés dans le cadre de la consultation.

Bureau PR02
Tél +41 22 388 49 55
veronique.pizzirusso@etat.ge.ch

CONSEILLER EN FORMATION

Sébastien Feliciangeli, accompagne les élèves dans la concrétisation de leur projet professionnel notamment dans le cadre de la recherche d'une place d'apprentissage duale.

Il conseille et transmet les informations utiles permettant aux élèves de développer du lien avec les entreprises et le monde professionnel.

En plus, il propose un appui sur la constitution des dossiers de candidature, les démarches de postulations, les simulations d'entretiens d'embauche, la recherche de stage.

Bureau PR08
Tél +41 22 388 49 22
sebastien.feliciangeli@etat.ge.ch

EDUCATEUR

Gaëtan Foglia, éducateur de l'Office Médico-Pédagogique, intervient auprès des élèves de manière collective ou individuelle. Il accompagne les jeunes et/ou leur famille à l'extérieur si nécessaire. Il guide ses interlocuteurs pour identifier les problématiques et rechercher des solutions dans le but d'une meilleure intégration et bien-être à l'école. Il vise également à favoriser une posture d'apprentissage la plus adéquate possible pour une réussite de la scolarité.

Bureau 028
Tél +41 22 388 48 84
gaetan.foglia@edu.ge.ch

PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHERAPEUTE

Nathalie Waelti-Baume, psychologue-psychothérapeute de l'Office Médico-Pédagogique accompagne les jeunes et leur famille pour des questions concernant leur développement psychologique et affectif. Elle évalue la situation, propose un suivi ou oriente pour une prise en charge à l'extérieur. Les consultations sont strictement confidentielles. Les élèves peuvent être reçus individuellement ou en petit groupe.

Bureau 027
Tél +41 22 388 48 85
nathalie.waelti-baume@etat.ge.ch

Coordonnées du Réseau MPSO

Espaces d'échanges



contact@apedes.ch





LESS STRESS

Atelier de techniques pour la gestion du stress

Cet atelier vous permettra de reconnaître les différentes manifestations du stress et d'apprendre à les repérer. Vous découvrirez des outils pour mieux y faire face, axés sur la respiration, l'attention à l'instant présent, la centration sur le corps et des mouvements de détente musculaire. Tous les supports seront transmis aux participant.e.s après chaque séance.

Ateliers «Less stress»



Pour qui ?

Tous les jeunes du Collège et de l'École de Culture Général de Madame de Staël



Par qui ?

Ateliers animés par
Nathalie Waelti-Baume, Psychologue
Sophie Patry, Infirmière
Gaëtan Foglia, Éducateur



Quand ?



Du 2 Novembre au 4 décembre
Inscription pour 5 séances
1 heure par semaine en H5 ou H6
Jour et heure à convenir selon
l'horaire des participant.e.s
Salle 031



Comment s'inscrire ?

Inscription par mail à l'adresse
less-stress.stael@etat.ge.ch
Inscriptions jusqu'au 26 octobre
Les ateliers sont gratuits

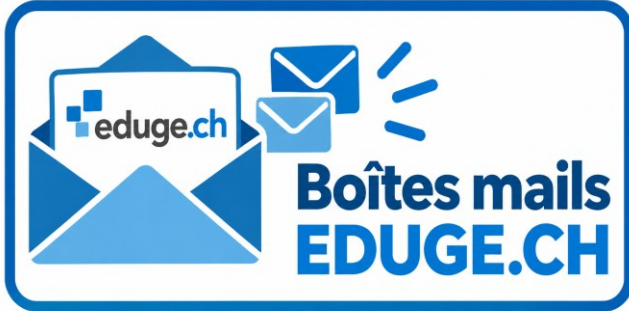


Inscriptions jusqu'au 26 octobre, [par courriel](mailto:less-stress.stael@etat.ge.ch).

Communication



Le [site Internet du CECG Madame de Staël](#) contient des informations importantes pour les élèves et leurs familles; il est conseillé de le consulter régulièrement.



Les élèves doivent consulter leur boîte mails EDUGE.CH plusieurs fois par semaine et au minimum une fois par jour. Des conseils pour paramétrer les notifications Classroom leur ont été transmis.



Le CECG Madame de Staël privilégie la communication par courriel avec les familles (no-reply.cecgmnds@etat.ge.ch); nous vous remercions d'informer le secrétariat en cas de changement d'adresse courriel.